

Bonjour,

Nous revenons vers vous s'agissant des tarifs pratiqués à l'ENFiP Toulouse en l'absence de création de QR code pour les stagiaires (voir courriel du 15 septembre en copie).

Une réunion s'est effectivement tenue mi septembre pour mettre en place une organisation : la mise à disposition de l'association du restaurant d'une apprentie chargée du suivi et de l'anticipation pour générer des QR codes avant le premier passage en caisse.

Malheureusement, de trop nombreux stagiaires voient leur QR code généré bien après leur premier passage en caisse. Ils doivent alors régler un montant de 8,75 euros et adresser une réclamation auprès de l'association pour être remboursés. Pour les subventionnés, ils perdent, de fait, le bénéfice de la subvention ministérielle.

Nous vous demandons de prendre contact dans les meilleurs délais avec l'association du restaurant pour qu'une nouvelle organisation soit mise en place afin que chaque nouveau stagiaire de la DRFiP 31, qui ne bénéficie pas du remboursement de frais, soit informé, en amont (sur sa convocation par exemple), pour qu'il adresse les éléments nécessaires (fiche de paye) et obtienne son QR Code avant de suivre sa formation.

Cette organisation permettrait de faire gagner du temps à tout le monde (pas de réclamation et remboursement à effectuer) et que chacun paie le prix fixé par l'association en bénéficiant de la subvention ministérielle.

Dans l'attente d'un retour rapide de votre part,

Salutations syndicales,

Stéphane BOY

Pour la section CGT FP31